



Commune de  
Juprelle

### **Note de synthèse du Conseil communal du mardi 22 février 2022 à 19h45**

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie - Acquisition d'une emprise à titre gratuit dans le cadre d'un permis d'urbanisme, rue du Chevalier à 4458 FEXHE-SLINS – Approbation du projet d'acte modifié ;  
*Suite à la division de bien de la parcelle en cause, celle-ci porte une nouvelle référence cadastrale. Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte modifié.*
3. - Marché de Travaux – Réparations des voiries suite aux dégâts d'hiver - Approbation des conditions et du mode de passation ;  
*Si le Conseil l'accepte, un marché sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 28.796,79 €.*
4. - Marché de Travaux – Raclage-Pose voiries - Approbation des conditions et du mode de passation ;  
*Si le Conseil l'accepte, un marché sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 27.443,21 €.*
5. - Marché de Travaux – Sablage, rejointoyage, démolition et reconstruction des murs du cimetière de Slins - Approbation des conditions et du mode de passation ;  
*Si le Conseil l'accepte, un marché sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 82.564.35 €.*
6. - Environnement – Mise à disposition de deux poules par ménage pour les habitants de la Commune de Juprelle – Règlement ;  
*Le conseil est amené à marquer son accord sur le règlement dont objet et auquel les bénéficiaires devront se conformer.*
7. - Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Slins à partir du 23 novembre 2021 – Ratification ;  
*L'augmentation de cadre maternel du mois de novembre a eu lieu le 11ème jour de classe suivant les congés d'automne, c'est-à-dire le mardi 23 novembre 2021 et permet de passer de 3.5 emplois à 4 ETP.*
8. - Enseignement – Ouverture d'un mi-temps maternel supplémentaire à l'école de Wihogne à partir du 23 novembre 2021 – Ratification ;  
*L'augmentation de cadre maternel du mois de novembre a eu lieu le 11ème jour de classe suivant les congés d'automne, c'est-à-dire le mardi 23 novembre 2021 et permet de passer de 1.5 emplois à 2 ETP.*

9. - Enseignement – Ouverture d’un mi-temps maternel supplémentaire à l’école de Juprelle à partir du 24 janvier 2022 – Ratification ;  
*L’augmentation de cadre maternel du mois de janvier a eu lieu le 11ème jour de classe suivant les vacances d’hiver, c’est-à-dire le lundi 24 janvier 2022 et permet de passer de 4 emplois à 4.5 ETP.*
10. - Procès-verbal de vérification de la caisse du Directeur financier au 30/09/2021 et au 31/12/2021 – Prise d’acte ;  
*Le Collège communal vérifie au minimum 4 fois par an la situation de caisse du Directeur financier et le communique au Conseil qui en prend acte.*
11. - Plan de cohésion sociale – Rapport d’activité et financier 2021 – Décision ;  
*Approbation du rapport d’activité et financier de l’année 2021 du Plan de Cohésion Sociale.*
12. - Basse-Meuse Développement asbl – Proposition d’adhésion – Position du conseil ;  
*Il est proposé au conseil d’adhérer à l’asbl précitée. Celle-ci regroupe déjà actuellement les villes et communes de Herstal, Oupeye, Visé, Bassenge, Blegny et Dalhem. Son activité est orientée vers le développement des entreprises, les aides aux indépendants, le soutien à la création d’activités, la promotion des métiers techniques, l’accès à l’emploi, la ruralité, les circuits courts ou encore l’aménagement et le développement du territoire.*

Point complémentaire ajouté à l’ordre du jour de la présente séance en application de l’article 12 du Règlement d’Ordre Intérieur du Conseil communal :

13. - Adoption de propositions et suggestions d’actions en vue du piégeage des frelons asiatiques à des fins de protection des colonies d’abeilles et de la biodiversité ;  
*A l’initiative de Messieurs REMI et YANS, ce point a été ajouté à l’ordre du jour comme le permet l’article 12 du règlement d’ordre intérieur du conseil communal. Diverses propositions d’actions sont proposées au conseil dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique.*

**HUIS CLOS**